

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N°69/16

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 22	Votants 27
Date de Convocation	07 octobre 2016		
Séance du	L'an Deux Mille Seize, le 14 octobre		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire			
Etaient présents : MM. D. MACH – J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – M. BAYLAC - LUQUET – A. CORDERO - F. VÉLU - A. FOURNIER - J.L. ENGROVA –Y. DURAND – J-P. AURIAC – M. BOURSIER - D. CREN – V. GUILLEMIN - C. MARTINEZ- A. CAUVELET - M. ENGROVA - Ch.BALDO - Ch. PAGES - S. CAUSSIGNAC – Y.PLANTEROSE			
Absents excusés ayant donné procuration : P. DONOT à Ch. PAGES - A. BERNARD à V. GUILLEMIN - S.VILA à H. BARBAROS - C. LEVY à J.Ch. MORICONI - M. VIDAL à J.Ch. VERGEYNST			
Secrétaire de Séance : M. J.Ch. MORICONI			

Objet : Convention de partenariat pour la mise en place d'une complémentaire santé à destination des habitants de Pollestres

Afin de mener une politique toujours plus sociale envers les habitants de Pollestres et dans le but de leur offrir des garanties supplémentaires, Monsieur le Maire explique au conseil qu'il souhaite établir un partenariat avec un assureur afin de proposer aux Pollestrencs une complémentaire santé à des tarifs très intéressants.

En effet, grâce à ce partenariat, les Pollestrencs concernés pourraient bénéficier d'une réduction de 30 % sur le montant de leur cotisation par rapport à une complémentaire classique. Ce dispositif concernerait les professionnels, les personnes âgées, les personnes sans activité professionnelle ne bénéficiant ni de la CMU ni des chèques ACS et enfin les salariés n'ayant pas souscrits à la complémentaire santé de leur employeur.

Monsieur le Maire demandera donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place de ce partenariat.

Le Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document lié à ce dossier

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

Daniel MACH

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Publication ou Notification

Le



REÇU EN PREFECTURE

le 26/10/2016

Application agréée E-legalite.com

066-216601443-20161014-69_16-DE